

les autorités impériales, le soussigné prie Son Excellence le gouverneur général de vouloir bien transmettre aux autorités impériales les remerciements du gouvernement canadien pour ce gracieux don.

GEO. ET. CARTIER,
Ministre de la Milice et de la Défense.

(S. F. 7,355.—D. 1,125.)

BUREAU DU CONTRÔLE, CANADA,
MONTRÉAL, 30 juillet 1870.

MONSIEUR,—Lors de l'affaire du *Trent*, quatre batteries de place (canons de 18), composées de 16 pièces de 38 qtx. avec équipement complet (y compris 800 gargousses par batterie,) furent expédiées en ce pays. Dans sa lettre (B. 561) du 16 ultimo, le Lieutenant-Général commandant a recommandé que ces batteries fussent regardées comme faisant partie de l'armement du Canada, et transférées gratuitement au gouvernement canadien. Le ministre de la guerre, par le mémoire daté du 16 juillet 1870 (57—Canada—347), et dont suit la copie:—

“ A consenti à ce que les quatre batteries de place, avec leurs trains, équipement et munitions, fussent transférées gratuitement au gouvernement canadien, aux conditions qui ont présidé au transfert de l'armement des fortifications.”

Huit de ces canons, etc., sont à Kingston, quatre à Québec et quatre à Montréal, et les officiers du contrôle à ces stations ont reçu ordre d'en préparer la livraison.

Voulez-vous avoir la complaisance de demander au gouvernement canadien qu'il nomme un agent chargé de les recevoir.

CHARLES PALMER,
Assistant-Contrôleur, pour le Sous-Contrôleur.

(C.—9,150.)

(A. 13,848.)
30 juillet 1870.

On demande que le gouvernement nomme un agent chargé de recevoir les canons, etc. Le temps où la livraison pourra se faire aux différents endroits y mentionnés devra être indiqué dans la réponse.

Par ordre,

G. FITZ GEORGE,
A. D. C., pour le Secrétaire Militaire.

Au Secrétaire Militaire de Son Excellence
le Gouverneur-Général, Ottawa.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 22 août 1870.

MONSIEUR,—En rapport avec la correspondance au sujet du transfert au gouvernement canadien, par les autorités impériales, de certaines réserves d'armes, munitions et matériel décrits dans la liste venue du Contrôle de Montréal, et datée du 16 juillet 1870, réserves dont le prix collectif s'élève à la somme de £168,808 11s. 3d. sterling, plus 15 pour cent pour